

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – SECTEURS D’INTERVENTIONS.....	2
ANNEXE 2 – FICHES ACTIONS	4
ANNEXE 3 -MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE	19
ANNEXE 4 : CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE À LA CONVENTION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET OPÉRATEURS	21

ANNEXE 1 – SECTEURS D’INTERVENTIONS

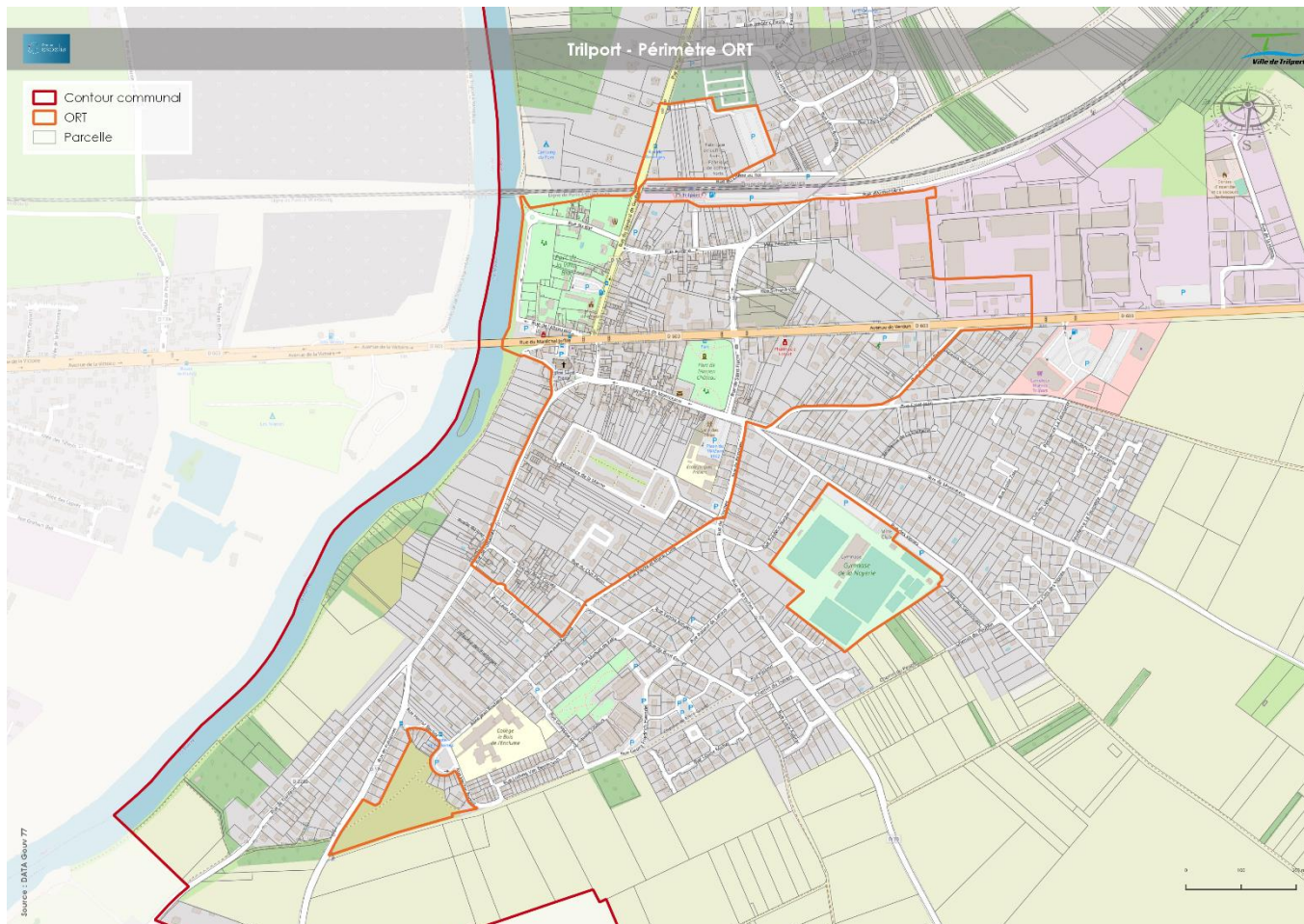
Périmètre de la stratégie territoriale :



La Ville de Meaux et la Ville de Trilport sont intégrées au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux qui se compose de 4 grands pôles commerciaux :

- Le centre-ville de Meaux avec 503 commerces répartis sur le cœur de ville historique, le Faubourg Saint Nicolas et le quartier du marché.
- Le pôle Sud, composé des villes de Nanteuil-lès-Meaux et Mareuil-lès-Meaux, accueille deux grandes surfaces alimentaires (Leclerc et Carrefour Market) ainsi que de nombreuses enseignes nationales en alimentaire, habillement, loisirs et restauration notamment.
- Le pôle Ouest accueille le centre commercial « Les Saisons de Meaux » composé d'une locomotive alimentaire Auchan, d'un Leroy Merlin, d'un Décathlon et d'une galerie commerciale.
- Le pôle Est, situé sur la commune de Meaux (secteur Est vers Trilport) accueille un hypermarché Leclerc ainsi que de nombreuses enseignes nationales en alimentaire, habillement, loisirs et restauration notamment.
Sur le secteur de la Verrière, les enseignes O Marché Frais et Aldi se sont implantées en 2020 / 2021.

Secteurs d'interventions Trilport



Le périmètre ORT de la ville de Trilport intègre différents secteurs d'interventions :

- Le secteur inclus dans le permis de louer afin de traiter les enjeux de l'habitat
Le centre-ville autour de la D603 en intégrant au Nord le projet d'habitat inclusif et le projet de tiers-lieu numérique (Nugue).
- L'écoquartier L'ancre de lune à l'Est du périmètre, caractérisé par une nouvelle offre de logements, un projet de mobilités douces, et l'implantation de commerces et services
- Un périmètre qui inclut les futurs projets de rénovation énergétique des équipements publics (salle des fêtes...)
- Le complexe sportif qui indique la volonté de valoriser les équipements sportifs visant à améliorer le cadre de vie des habitants.

Ce secteur d'intervention concentre l'ensemble des problématiques de revitalisation que les outils de l'ORT sont amenés à traiter.

ANNEXE 2 – FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N° 1

Habitat inclusif

Orientation stratégique	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Action nom	Habitat inclusif - béguinage
Action n°	Action N°1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Le Foyer Rémois
Description de l’action	Le projet comportera entre 15 et 20 logements destinés au projet de logement de vie sociale et partagée, réalisés sous le format d'un béguinage. Les logements seront destinés aux personnes de plus de 65 ans. Ce projet aura pour but de constituer une offre en logements autonomes, accompagnés, animés et financièrement accessibles à chacun. Les orientations du projet sont les suivantes : - organiser et animer des temps partagés respectant les attentes de chacun à l'aide de partenaires préalablement identifiés ou à identifier. - favoriser la participation sociale des habitants, le développement de la citoyenneté et le pouvoir d'agir à l'aide d'un soutien humain dédié au projet. - faciliter les liens entre les habitants et l'environnement proche notamment en concevant le projet de manière à créer un sentiment de sécurité et de co-vigilance entre personnes participant au projet de logement de vie sociale et partagée. - veiller au bien-être des habitants à travers un habitat durable, coconstruit et inclusif. Ces orientations se réaliseront notamment par le biais de la création d’une salle commune, par la mobilisation de différents partenariats et par l’accompagnement humain.
Partenaires	Ville de Trilport CCAS de Trilport Association de services et de soins à domicile de Trilport Tissu associatif local
Dépenses prévisionnel/définitif	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements envisagés : - Financements du logement social - Aide à la vie partagée de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie

	- Fonds friches
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lauréat de l'AMI Habitat inclusif (session de juillet 2022)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la salle commune du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet répond aux objectifs de la commune qui connaît un vieillissement important de sa population. En effet, le document cadre du référentiel durable de l'écoquartier l'Ancre de Lune de 2012 mettait déjà en exergue le besoin en logements et services adaptés pour la population vieillissante. A l'échelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Meaux (2018-2023) a mis en lumière la problématique des grands logements individuels sous-occupés reflétant la présence de personnes âgées seules en perte d'autonomie. La diversification de l'offre de logements répondant à des besoins spécifiques est alors apparue comme indispensable. Cette nécessité s'est encore confirmée lors du diagnostic lié à l'élaboration du Plan local d'Habitat Intercommunal, qui a révélé l'enjeu de créer un parcours locatif sur la ville pour toutes les générations. De plus, le projet, s'intègre au programme de la convention "Petites Villes de demain" signée le 29 juin 2021 entre l'Etat, la commune de Trilport et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. La résidence senior est une des réponses concrètes pour un développement d'un habitat digne et adapté à tous, véritable enjeu de cette convention. Enfin, ce projet d'habitat inclusif, à proximité directe du futur tiers-lieux de la commune viendra répondre au besoin de cohésion et de lien social, en permettant les mixités fonctionnelles, sociales et multigénérationnelles.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2

La résidence Foyer Jeunes de Seine et Marne

Orientation stratégique	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Action nom	Résidence de Foyer Jeunes 77
Action n°	Action N°2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Foyer Jeunes de Seine et Marne, I3F Résidences,
Description de l’action	Dans le cadre de l’éco quartier L’ancre de lune, création d’une résidence sociale jeunes proposant à des étudiants, apprentis et travailleurs un logement, une structure d’accueil et un encadrement avec des éducateurs leur permettant d’acquérir progressivement leur autonomie résidentielle. 10% de l’offre sera destinée à des familles mono parentales.
Partenaires	État, Région Île de France, Département de Seine et Marne, CAF, Grand Paris Aménagement, Action Logement
Dépenses prévisionnel/définitif	L’opération est supportée par le bailleur constructeur I3F résidence et l’association « locataire » Foyer jeunes de Seine et Marne.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les financements mobilisés pour ce dossier sont ceux relatifs aux opérations de construction de logements sociaux
Calendrier	2023 : Sélection de l’architecte et dépôt du PC 2024 : Lancement des Travaux 2025 : Livraison de l’équipement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action répond à une des priorités du PLH de l’agglomération et aux obligations de la commune vis à vis de la loi SRU.
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Questionnaire de satisfaction des jeunes et qualité de l’encadrement
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet équipement structurant renforce sur le territoire la place de la commune, en contribuant à l’acquisition par les jeunes d’une plus grande autonomie résidentielle et responsabilisation.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3

Déployer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Orientation stratégique	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Déployer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Action n°	Action N°3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
Description de l'action	Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle lancée sur la commune de Trilport, la société SEGAT, en charge de l'étude, préconise en priorité la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat classique à l'échelle communale. SEGAT préconise de la mettre en place après la fin de l'OPAH en cours à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, avec un scénario de 50 logements à traiter sur 3 ans (soit 17 par année). Cette OPAH permettra de : - Lutter contre l'habitat indigne en réhabilitant les logements (adapter aux critères de dignité, salubrité, décence, confort...) - Accompagner les copropriétés et les propriétaires en difficulté - Favoriser la maîtrise des dépenses énergétiques en encourageant fortement les travaux d'économies d'énergie afin de lutter contre la précarité énergétique - Adapter les logements à la perte d'autonomie afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées - Offrir la possibilité d'un parcours résidentiel sur la commune Néanmoins, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux souhaite lancer une nouvelle étude à la fin de l'OPAH en cours (jusqu'en septembre 2024), afin d'y intégrer plusieurs communes de l'intercommunalité. Trilport pourrait en bénéficier.
Partenaires	ANAH Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	- Fin de l'étude pré-opérationnelle en juillet/août 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de dossiers réalisés - Nombre de logements adaptés à la perte de mobilité

	- Nombre de dossiers d'aides aux copropriétés en difficulté - Nombre de logements vacants - Nombre de personnes reçues en permanences et accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	Le parc privé montrant des signes de fragilité, la collectivité doit mobiliser tous les outils permettant de traiter les phénomènes de dégradation constatés tels que la lutte contre la précarité énergétique et les logements indignes. Une intervention sur les copropriétés identifiées comme fragile permettra de rénover le parc actuel et d'améliorer l'offre de logements. La mise en valeur du patrimoine bâti contribuera à améliorer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle. La majeure partie des logements caractérisés comme « dégradés » se situant en centre-ville, leur réhabilitation permettra également l'amélioration de l'attractivité commerciale (ex : réhabilitation des façades).
Annexes	NC

FICHE ACTION N° 4

Création d'une boutique éphémère

Orientation stratégique	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Création d'une boutique éphémère
Action n°	Action n°4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Trilport
Description de l'action	Pour que Trilport devienne une ville des proximités, épanouie et vivante, il est essentiel que ses habitants y trouvent les services et structures qui leur simplifient la vie au quotidien. Un des axes majeurs est le soutien aux commerces et services de proximité. En effet, il est important de compléter l'offre actuelle, de la diversifier, de susciter ou accompagner de nouvelles dynamiques et de développer l'attractivité de la ville, de ses commerces et des services de proximité, comme de réfléchir à de nouveaux formats tenant compte de la nécessité de s'adapter aux évolutions des usages et de la société. Les élus développent tout un plan d'action global dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (embauche d'un manager de commerce, déploiement d'une solution e-commerce...). Dans le cadre de cette action, il s'agit de l'acquisition d'un bâtiment d'habitation, anciennement magasin en centre-ville, afin de lui redonner sa vocation première. Le projet développé autour de cette acquisition est de créer un magasin « éphémère », à destination notamment des filières alimentaires courtes locales, en permettant aux producteurs locaux de proposer aux habitants une offre de produits locaux et sains, issus des circuits courts, ou de permettre de diversifier l'offre commerciale en centre-ville.
Partenaires	Chambre des métiers et de l'artisanat Chambre des commerces et de l'industrie
Dépenses prévisionnel/définitif	Acquisition du bâtiment : 208 000 € Maître d'œuvre et travaux : 200 000 €

Plan de financement prévisionnel / définitif	région Île-de-France : Dispositif « Boutique à un jour » : subvention à 60% des dépenses éligibles HT, jusqu'à 150 000 €. Ville : 258 000 €
Calendrier	2023/2024 : Acquisition du bâtiment 2024/2025 : Maître d'œuvre et travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation, diversité de l'offre proposée
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de cette boutique éphémère permettra de diversifier l'offre actuelle de commerces et d'attirer une population qui ne réalise que très peu d'achats à Trilport (centres commerciaux, centre-ville de Meaux).
Annexes	

FICHE ACTION N°6

Parc Nature du ru du Travers

Orientation stratégique	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine
Action nom	Parc Nature du ru du Travers
Action n°	Action N°6
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Ville de Trilport
Description de l’action	L’action vise à créer un nouvel espace vert de détente, orienté sur la préservation de la biodiversité. Il permettra à la biodiversité locale de s’épanouir dans un cadre protégé au sein de la commune sur des terrains appartenant à la ville. Des secteurs seront aménagés afin de proposer des espaces de détente multi générationnels : pour les collégiens, les promeneurs et sportifs. Des études seront réalisées afin de déterminer les espaces à préserver en l’état et ceux à modifier afin de mieux accueillir les espèces animales et végétales locales dans le cadre d’un Atlas de la Biodiversité. Le site présente déjà un éco système très riche du fait de la présence du Rû du Travers accueillant plusieurs espèces de grenouilles, de libellules...
Partenaires	CAUE de Seine et Marne, AVEN du Grand Voyeux, Région Île de France, Office Français de la Biodiversité
Dépenses prévisionnel/définitif	Nous en sommes au stade de la définition du projet et d’une première étude méthodologique élaborée par le CAUE 77 qui devrait nous remettre ses premières conclusions d’ici juillet 2023. Cette action est celle sélectionnée par la ville dans le cadre de sa candidature au label « Territoire Engagé pour la Nature ».
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le plan de financement prévisionnel intègre des fonds propres de la commune mais également une candidature aux subventions de la Région Ile de France : dispositif création et amélioration d’espaces verts (https://www.iledefrance.fr/creation-et-amelioration-despaces-verts).
Calendrier	2023 : définition du projet et lancement de la concertation avec les habitants 2024 : sélection d’un paysagiste maître d’œuvre du projet d’aménagement, début des plantations et des travaux sur les espaces de

	candidature à l'appel à projet régional 2025 / 2026 : poursuite des travaux d'aménagement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans la candidature de la ville au label « Territoire Engagée pour la Nature » OFB Ile de France
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations et variétés des essences, fréquentation, nombre d'animations autour de la biodiversité
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action en replaçant la nature et la biodiversité au cœur de la ville, est destinée à renforcer le bien être dans la ville, à proposer à proximité et accessible à pied des espaces de détente et de nature, non loin du collège, équipement structurant de la ville.
Annexes	

FICHE ACTION N°7

Création d'un tiers-lieu

Orientation stratégique	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Site Nugue : création d'un tiers-lieu
Action n°	Action N°7
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Trilport
Description de l'action	La société Nugue, de fabrication de coffres-forts est implantée à Trilport depuis 1898 et se compose de deux entités parcellaires : un terrain sur lequel est implanté une maison et l'usine, et un autre terrain abritant les services administratifs. Suite aux difficultés économiques rencontrées ces dernières années, le gérant s'est rapproché de la commune pour proposer à la ville d'acheter la parcelle sur laquelle sont implantés les bureaux administratifs. L'EPF a racheté les différentes parcelles, et la commune va prochainement acquérir la partie des bureaux administratifs. La localisation étant stratégique (situé en face de la gare SNCF et du parking de stationnement), la commune en a vu une opportunité de réalisation d'un équipement lié au social et au numérique de type tiers-lieu. La commune a candidaté à l'Appel à projet Tiers-lieux de la région, qui lui a attribué une subvention (cf Plan de financement) afin de proposer un cadre de travail attractif, opérationnel et évolutif pouvant s'adapter aux besoins professionnels. Le site présentera la capacité de proposer la mise à disposition d'espace dédiés et adaptés permettant de travailler en « coworking », de se réunir ou d'organiser des rendez-vous professionnels, et la possibilité de recevoir sur d'autres espaces des animations, des conférences, des ateliers en mode « work shop ». La surface des bureaux actuels correspond à 150m2.
Partenaires	• L'Etablissement Public Foncier d'Ile de France a acquis les parcelles en vue d'un futur rachat par la commune. • CAF pour une création d'un espace de vie sociale • Brie Nov, labellisé fabrique de territoire qui participera à l'animation du tiers-lieu • Les Deux Fourmis, porteur d'un projet de café solidaire

	Orange digital center (dispositif de la fondation Orange)
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses indiquées lors du dépôt de la candidature AAP Tiers-lieux : - Acquisition du bâtiment : environ 200 000 € (en attente de l'EPF) - Travaux d'aménagement intérieur : 204 000 € - Mobilier et équipement : 157 000 € - Frais d'étude : 15 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Dépenses</u> : Région Ile-de-France : Subvention accordée par la région pour l'AAP Tiers-Lieux : 190 000 € Fonds propres : 386 000 € <u>Recettes</u> : différents tarifs appliqués pour l'accès au site
Calendrier	- Début 2023 : Acquisition du bâtiment 2023/2024 : Maître d'œuvre et travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Quantitatif : fréquentations, usages, nombre d'actions menées ... Qualitatif : satisfaction, diversité et originalité des initiatives... L'évaluation se fera suivant : - La mesure régulière de la fréquentation par jour, ainsi qu'une typologie indicative des publics (âge, sexe, provenance géographique) - Une inscription ou un questionnaire proposé au public - Les projets développés avec les partenaires avec fiche projet/action avec un volet bilan/évaluation
Conséquence sur la fonction de centralité	Le site est placé à un endroit stratégique de la ville et favorisera les dynamiques et les solidarités territoriales. De nombreux habitants ou usagers des transports réalisent de longs déplacements domicile-travail, le développement du télétravail suite à la crise sanitaire ouvre des opportunités auxquelles ce tiers-lieux apporte des réponses. En permettant également aux entrepreneurs de travailler autrement, il contribuera à développer les dynamiques économiques locales, créatrices d'emplois et de richesses pour le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N°8

Maison des familles (Villa Bia)

Orientation stratégique	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Maison des familles (Villa Bia)
Action n°	Action n°8
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Trilport
Description de l'action	Localisée à la Villa Bia, située dans le périmètre de l'éco quartier, son concept est : abriter dans un lieu unique et adapté, l'ensemble des services liés au lien social pour tous les âges de la vie, qu'ils soient municipaux (CCAS, service jeunesse, pôle Petite Enfance...), institutionnels ou associatifs (permanences d'acteurs sociaux, de la PMI, aide à l'emploi...). Dans ce cadre, la ville a commencé à rénover un bâtiment, qu'elle envisage ensuite d'agrandir et de rendre accessible à chaque niveau afin d'en faire une Maison des familles qui sera également destinée à accueillir des ateliers liés à l'inclusion numérique, à des animations autour de la citoyenneté, de la famille ou de la recherche d'emplois ...
Partenaires	Etat, CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	• Études et AMO : 100 000 € • Maître d'œuvre et travaux : 1 150 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	• DETR/DSIL (à définir) : 375 000 € • CAF (à définir) : 375 000 € • Fonds propres : 500 000 €
Calendrier	Début de l'opération au 3 ^{ème} trimestre 2024 : Etudes et AMO Lancement des travaux en 2025 et achèvement en 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La ville de Trilport va connaître une forte progression démographique, qui nécessite de déployer ou créer de nouveaux services et équipements publics mais également de porter un projet politique destinée à « faire cohésion et sens » auprès de la population et d'apporter un supplément d'âme à un territoire en pleine mutation. Nouer et dynamiser les liens sociaux pour et entre chaque génération est un élément clé de la cohésion d'une ville, et contribue grandement à l'épanouissement de ses habitants.

Annexes

FICHE ACTION N°9

Maison de la biodiversité

Orientation stratégique	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Maison de la biodiversité
Action n°	Action n°9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Trilport
Description de l'action	La commune vient d'acquérir l'intégralité de locaux et de terrains situés au bord de Marne, en plein Centre-Ville. L'objectif des élus est d'aménager dans cet espace directement accessible à pied, sécurisé par des murs un équipement dédié à des animations liées à la nature et à l'accueil d'associations locales partageant cet objectif : réunions, animations, activités, accueil de différents publics. Les locaux sont à aménager afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'accessibilité et de permettre à cet équipement de fonctionner au mieux.
Partenaires	AVEN du Grand Voyeux, associations locales : AMAP, AAPMA de Trilport (pêche), Association des jardins de l'Arc en miel, écoles de la commune, centre de loisirs ...
Dépenses prévisionnel	Travaux à engager : rénovation du bâti
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : - Acquisition : 20 000 € - Études : 33 000 € - Travaux : 167 000 €
Calendrier	2024 : définition du projet, diagnostic afin de déterminer le cout et l'échéancier des travaux. 2025 / 2026 : travaux d'aménagement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action comprise dans les objectifs du label « Territoire Engagée pour la Nature »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Utilisation et fréquentation de l'espace
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de cet équipement situé à moins de 10 minutes de la gare, et quelques minutes du Centre-Ville, accessible également par la Marne, renforcera la place de Trilport dans l'action territoriale initiée en faveur de l'environnement, d'autant que cet espace sera destiné à accueillir des actions et animations ouvertes non seulement aux habitants de la commune, mais du territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 10

Maison médicale pluridisciplinaire

Orientation stratégique	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Maison médicale pluridisciplinaire
Action n°	Action n°10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	I3F bailleur social
Description de l'action	Création d'un cabinet médical afin d'accueillir les professionnels de santé implantés sur la commune et favoriser de nouvelles arrivées. L'implantation est intégrée à un programme de création de logements sociaux piloté par le bailleur I3F et les locaux destinés au cabinet travaillé en concertation avec les futurs locataires. Ce projet répond à une priorité absolue du territoire et intervient à un moment clé : la majorité des médecins généralistes actuels étant proches de la retraite. Il fait suite à une demande des professionnels souhaitant des locaux plus fonctionnels, adaptés et accessibles, un mode d'organisation plus fluide et agile (passer de copropriétaire à locataires...). Étapes : mise en relation des professionnels de santé avec un bailleur, positionnement de l'opération à un emplacement stratégique, élaboration du PC , une opération devant se dérouler en centre-ville
Partenaires	Les professionnels de santé / URPS médecins d'Ile de France/ ARS I3F / EPF Ile de France
Dépenses prévisionnel/définitif	L'opération est entièrement supportée par le bailleur social qui louera les locaux aux professionnels de santé
Plan de financement prévisionnel	Établi par le bailleur
Calendrier	2023 : dépôt du PC 2024 : Lancement des travaux 2025 : Livraison des locaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des professionnels et fréquentation de la Maison médicale

Conséquence sur la fonction de centralité	Maintenir une offre de santé de qualité à proximité des habitants constitue un élément stratégique déterminant sur la fonction de centralité de la ville sur son territoire.
---	--

**ANNEXE 3 -MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR LA COMMUNE DE TRILPORT**

ANNEES 2023-2026

Sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière pluriannuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Résidences pour jeunes travailleurs et familles monoparentales	3F Résidences & 3F Seine & Marne	5 951 461 €	3 631 461 € (Prêt PLAI, ALS, PLAI adapté, Prêt PHB2)	966 000 €	1 104 000 € (Région IDF) 250 000 € CAF	
Maison des familles	Ville de Trilport	1 250 000 €	500 000 €	375 000 € (DETR/DSI L)	375 000 € (CAF)	
Maison de la biodiversité	Ville de Trilport	220 000 €	220 000 €			
Pôle gare						
Création d'une boutique éphémère	Ville de Trilport	408 000 €	258 000 €		150 000 € (La ville candidate au dispositif « revitalisation des centres-bourgs de la Région Ile-de-France)	

Création d'un tiers-lieu	Ville de Trilport	576 000 €	386 000 €		190 000 € (Région Ile-de-France)	Notification de subvention de la Région IDF dans le cadre de l'AAP Aide à la création de Tiers-lieux)
Habitat inclusif / béguinage	Le Foyer Rémois	A estimer				
Maison médicale	Immobilier e 3F	A estimer				
Parc urbain	Ville de Trilport	A estimer				
OPAH	CAPM	A estimer				

ANNEXE 4 : CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE À LA CONVENTION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET OPÉRATEURS

Annexe – Accompagnement de la Banque des Territoires dans le cadre de la convention PVD valant opération de revitalisation du territoire sur la commune de Trilport
--

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Renouvellement Urbain Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

Les accompagnements apportés par la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts à la Ville de Trilport dans le cadre du programme Petites Villes de demain

Contribution apportée en ingénierie de projet :

Outre sa contribution au cofinancement de chefs de projet PVD, via ses fonds apportés à l'ANCT dans le cadre du Programme Petites Villes de demain, la Banque des Territoires a accompagné la ville de Trilport au titre du programme PVD par un appui en ingénierie engagé à hauteur de 115 415 € :

- Mission d'accompagnement en ingénierie financière – 15 120 € (100 % Banque des Territoires)
- Cofinancement d'une solution numérique pour le commerce – 6 557 €
- Cofinancement d'un poste de manager de commerce – 40 000 €
- Financement d'une Assistance à Management de Projet (AMP) – 41 250 € ;
- Cofinancement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH – RU – 12 488 € ;

Contribution apportée en prêt long terme :

- Prêt au titre des travaux de l'école Prévert : 1 000 000 €

Eu égard au plan d'action inscrit dans la convention cadre Petites Villes de Demain valant opération de revitalisation du territoire pour la commune de Trilport et le projet de revitalisation, plusieurs domaines d'actions et projets sont susceptibles de faire prioritairement l'objet d'un examen pour des interventions de la Banque des Territoires en vue d'un accompagnement, en ingénierie, en prêts et/ou en investissement selon le montage des projets.

A titre indicatif et sous réserve de priorisation et d'approfondissements à venir :

Interventions potentielles en ingénierie

- Possibilité d'examiner un appui éventuel sur l'opportunité faisabilité du projet de commerce éphémère « circuit court » rue de Montceaux (action n°4) ;
- Préfiguration du projet de reconversion du site Nugue avec implantation d'un tiers-lieu/brasserie/coworking et éventuel accompagnement sur le vieillissement (action n°7).

Interventions potentielles en prêts long terme

Selon le plan d'action joint à la présente convention cadre Petites Villes de Demain, la Banque des Territoires pourrait être sollicitée en prêt sur les projets suivants :

- Déploiement d'un réseau de chaleur alimentant les équipements publics communaux – Prêt ;
- Travaux de préservation de la biodiversité en ville (actions n°6 et n°9) – Prêt ;
- Rénovation de la Villa Bia (action n°8) – Prêt ;
- Création d'un cabinet médical (action n°10) – Prêt ;
- Acquisition rénovation (actions n°4 et n°7) – Prêt.

Concernant l'offre de logements sociaux et d'habitat spécifique sur la commune et en lien avec elle, la Banque des Territoires, premier financeur de l'habitat social en France, se tient à disposition des futurs bailleurs sociaux pour les accompagner dans leurs projets de construction / réhabilitation de logements sociaux, et/ou à disposition de la collectivité et ses opérateurs partenaires pour les opérations de portage foncier destinées à la réalisation de logements sociaux.

Autres interventions potentielles à examiner, en fonction des résultats des études et au fur et à mesure de l'approfondissement des réflexions et des projets

La Banque des Territoires pourra examiner d'autres interventions potentielles relevant de ses champs et modalités d'intervention (en prêt, ingénierie, investissement), afin d'accompagner les collectivités et/ou leurs partenaires pour la réalisation de projets concourant à la revitalisation de leur territoire, à leur attractivité, et à leur transition écologique et énergétique : par exemple en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, d'éclairage public, de santé et de vieillissement, nature en ville ou mobilité douces et sur des secteurs de projets structurants (Friche Nugue, pôle gare ...)